



HAL
open science

Licence Ingénierie et santé publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Ingénierie et santé publique. 2010, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02035271

HAL Id: hceres-02035271

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035271v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE LILLE 2
N° demande : S3100015134
Domaine : SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE
Mention : INGENIERIE ET SANTE PUBLIQUE

Appréciation générale :

La licence mention « Ingénierie et santé publique » prend partiellement la suite de formations existantes. Elle repose sur une bonne analyse de l'offre régionale de master et de l'environnement professionnel local. La formation proposée est attractive et performante.

La formation fait l'objet d'un dispositif de pilotage et de régulation efficace, bien qu'une présence plus significative des personnes en charge de la mention dans les enseignements puisse s'avérer intéressante.

Le dispositif d'information et d'aide à la réussite est globalement pertinent. Un livret de l'étudiant pourrait le conforter. Les taux de réussite et d'orientation en master sont remarquables.

La formation présente une bonne assise de tronc commun. Les huit parcours proposés répondent à des orientations de master cohérentes. Toutefois, on peut s'interroger sur leur nombre important au regard des effectifs, surtout si l'on considère le dédoublement de certains selon qu'ils se destinent à une poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle. Les parcours sont cohérents, équilibrés et évalués selon des principes pertinents.

La connaissance de la population étudiante est bonne, leurs analyses utiles. Une déclinaison par parcours pourrait les rendre encore plus efficaces.

Les points les plus forts :

- | | |
|----|--|
| 1- | Place des stages. |
| 2- | Adaptation à l'offre master. |
| 3- | Dispositif d'aide et d'individualisation (gestion projet). |

Les points les plus faibles :

- | | |
|----|---|
| 1- | Caractéristique des populations étudiantes par parcours inconnue. |
| 2- | |
| 3- | |

Recommandations :

Il conviendrait d'envisager une réduction du nombre de parcours au niveau de la mention, au profit d'une offre d'UE supérieure au sein de chaque parcours

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : A

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.